

COMMUNE DE SAUGUES

COMPTE-RENDU

SEANCE DU 20 MARS 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	19
PRESENTS	19
ABSENTS REPRESENTES	0
ABSENTS EXCUSES	0

L'an Deux Mil Vingt-six, le vingt mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAUGUES (Haute-Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20h30 Salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Gaston CHACORNAC, Doyen du conseil municipal de SAUGUES.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 mars 2026

Présents : Laura ALIZON – Christian BARBUT - Michel BRUN - Gaston CHACORNAC – Etienne CHARREYRE – Guillaume CHATEAUNEUF – Emmanuel COMTE – Joris COSTON – Mathilde COSTON - Laurence CUBIZOLLES – Chloé DESTABLE – Angélique LAURENT – Patrick LAURENT - Sylvie LEBRAT – Bernard MERLE – Amélie MICHEL - Joël PLANTIN – Lucie POLGE – Magali VERNE

Absents représentés : aucun

Absents excusés : aucun

Secrétaire de séance : Chloé DESTABLE

La séance est ouverte par Gaston CHACORNAC, doyen du nouveau conseil municipal ; lequel a prononcé un discours dont le contenu est annexé à ce PV.

15-2026 – Election du maire

Vu les articles L 2122-1 à L 2122-17 du CGCT régissant les dispositions générales du maire et des adjoints de la commune, notamment les articles L2122-4 et L2122-7 disposant des conditions d'éligibilité et des conditions d'élection du maire ;

Vu l'article L2121-17 du CGCT fixant les règles du quorum à respecter ;

Vu les articles L2131-1 et L2131-2 définissant le caractère exécutoire des décisions prises par les organes délibérants ;

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire qui se déroulera au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal désigne les conseillers suivants en qualité d'assesseurs pour le dépouillement :

- Etienne CHARREYRE
- Mathilde COSTON

Il est procédé à un appel des candidatures.

Michel Brun soumet sa candidature.

1^{er} tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans une enveloppe puis dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 4
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

Résultats obtenus :

- Monsieur BRUN Michel a obtenu 15 (quinze) voix

Monsieur BRUN Michel ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
MICHEL BRUN**

16-2026 – Fixation du nombre d'adjoints au maire

Vu les articles 2122-1 et 2122-2 du CGCT précisant le nombre maximum d'adjoints auquel a droit la commune ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le nombre maximum d'adjoint est fixé à 5 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTION	4

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
MICHEL BRUN**

17-2026 – Election des adjoints

Vu l'article L2122-7-2 du CGCT définissant les conditions d'élection des adjoints au maire ;

Vu la délibération 16-2026 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au maire pour la commune de Saugues ;

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel et que la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil désigne les conseillers suivants en qualité d'assesseurs pour le dépouillement :

- Etienne CHARREYRE
- Mathilde COSTON

La liste suivante est soumise au vote :

	Liste soumise par Michel BRUN
1.	COMTE Emmanuel
2.	LEBRAT Sylvie
3.	POLGE Lucie

Il est procédé au vote : chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc dans une enveloppe puis dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins nuls : 2
- Bulletins blancs : 2
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Résultats obtenus :

- La liste proposée par Michel BRUN a obtenu 15 (quinze) voix

La liste soumise par Michel BRUN ayant obtenu la majorité absolue est élue. Sont ainsi proclamés adjoints, selon le rang ci-après indiqué, et immédiatement installés :

Premier adjoint	POLGE Lucie
Deuxième adjoint	COMTE Emmanuel
Troisième adjoint	LEBRAT Sylvie

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
MICHEL BRUN**

18-2026 – Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2026

Les membres du Conseil Municipal ayant lu le procès-verbal de la séance du 27 février 2026, aucune modification n'est apportée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte-rendu de séance.

POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**COPIE CERTIFIEE CONFORME,
LE MAIRE,
MICHEL BRUN**

Avant la levée de la séance, Laurence CUBIZOLLES prend la parole pour donner lecture d'une déclaration en réponse à la déclaration de Michel Brun lue lors de la séance précédente. Le texte de cette intervention est annexé au présent procès-verbal

ANNEXES

Discours d'ouverture de Monsieur Gaston CHACORNAC

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

En ma qualité de doyen d'âge il me revient aujourd'hui l'honneur de présider cette séance d'installation du conseil municipal de Saugues.

Je souhaite d'abord saluer l'ensemble des électrices et des électeurs de notre commune qui ont participé à ce scrutin. Par leur mobilisation, plus de 3 électeurs sur 4, ils ont fait vivre la démocratie locale avec sérieux et engagement.

Je remercie Joël PLANTIN et tous les conseillers qui ont exercé pendant cette mandature.

Je remercie Michel BRUN et le nouveau conseil pour leur présence et leur engagement.

Le résultat de cette élection est connu, la population et chacun ici mesurent combien il est particulièrement serré. Il traduit une commune partagée où deux sensibilités se sont exprimées presque à égalité.

Cette situation appelle de notre part à tous un sens élevé des responsabilités.

Une majorité s'est dégagée, elle a désormais en charge de conduire les affaires de la commune.

Mais près de la moitié des habitants a exprimé un autre choix. Cette réalité ne peut être ignorée, elle doit être entendue et respectée.

C'est dans ce contexte singulier que pour notre part nous entendons exercer pleinement le rôle qui est le nôtre au sein du conseil municipal.

Attachés au débat démocratique, et au respect des élus, nous le ferons avec sérieux et vigilance, c'est ainsi que nous pourrions être utiles à l'ensemble de nos concitoyens.

Dans une commune comme la nôtre où chacun se connaît, où l'on se croise chaque jour, il y a simplement une exigence : être à la hauteur de la confiance de tous les habitants, pas de place pour les postures.

Dans les circonstances présentes pour le bien de Saugues et de tous les Saugains, je souhaite que ce mandat soit celui d'une équipe municipale qui écoute, qui dialogue et qui respecte toutes les sensibilités.

Tous nous nous apprêtons à servir la commune de Saugues, n'oublions pas que beaucoup d'autres l'ont servi avant nous et que beaucoup d'autres la serviront après nous.

Bon vent à la commune de Saugues et vive ses habitants !

Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

J'espère que vous avez pu lire avec beaucoup d'attention le message lu par M.BRUN en clôture du dernier conseil municipal et qui a été joint à votre PV.

Je tenais personnellement à répondre à cette déclaration car il est parti aussi vite qu'il a lu sans laisser le temps d'intervenir.

Si je reprends vos dires, j'ai relevé deux phrases qui me concernent et qui m'ont interpellée. Je laisserai à Joël le soin de répondre aux autres s'il le souhaite.

« assez de me désoler de la qualité de nos fêtes »

- Mais où étiez-vous M.BRUN lors des réunions d'animation ou des différentes fêtes pour apporter vos idées ou surtout votre aide

- où étiez-vous lors des longues journées de préparation de l'escape game d'Halloween qui ont permis à 250 enfants de Saugues de passer un excellent après-midi.

Et je pourrai vous en citer d'autres pour lesquelles nombreux d'entre nous se sont impliqués sans le prestige d'être maire ou adjoint mais tout simplement pour offrir à nos enfants et nos familles un moment de détente et de convivialité.

La deuxième phrase « assez d'assister à des conseils sans entendre le son de la voix de la plupart des conseillers »

Alors permettez-moi de vous dire que vos paroles étaient méprisantes et irrespectueuses.

Vous parlez peut-être plus que la plupart d'entre nous mais l'essentiel n'est pas de parler plus fort ou plus longtemps mais d'agir efficacement dans l'intérêt de tous.

Et je terminerai avec cette citation de Montesquieu : « la parole est d'argent mais le silence est d'or »